

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



24107727

Déposé au greffe du Tribunal de l'entreprise
de Liège division Marche-en-Famenne
le **8/7/24**

[Signature]

N° d'entreprise : 0742.991.393

Nom :

(en entier) : AGRICELLS

(en abrégé) :

Forme légale : société anonyme

Adresse complète du siège : 6900 Aye (Marche-en-Famenne), Rue de la Science 8

Objet de l'acte : Constatation de la réalisation effective de l'augmentation de capital

D'un procès-verbal dressé à la requête des Administrateurs de la société anonyme « **AGRICELLS** », ayant son siège à 6900 Marche-en-Famenne (Aye), Rue de la Science, 8, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0742.991.393, par la notaire Nathalie Compère, de résidence à Rochefort le 1^{er} juillet 2024, en cours d'enregistrement, il en résulte qu'a été pris les résolutions suivantes :

(...)

RÉSOLUTIONS

1. Constatation de la réalisation effective de l'augmentation de capital de la Société

Conformément à l'article 7 :186 du Code des sociétés et des associations, les Administrateurs requièrent Maître Nathalie COMPERE, Notaire à la résidence de Rochefort, de constater et d'acter :

- (i) la réalisation de l'augmentation de capital de la Société, décidée lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Société du 11 mai 2023 précitée, résultant de l'exécution de l'engagement de Madame **BEN TAHER Samia**, née à Uccle le 05 août 1981, épouse de Monsieur BELHADI Abdennassar, domiciliée à 1750 Lennik, Schapenstraat, 204, de réaliser un apport en numéraire d'un montant de quatre-cent-mille euros (400.000,00 €), en contrepartie duquel Madame **Samia BEN TAHER**, préqualifiée, souscrit deux-cent soixante-six mille (266.000) actions, qui lui sont présentement attribuées, étant entendu que les fonds ont préalablement au présent acte été déposés au compte spécial ouvert au nom de la société auprès de la banque FINTRO-Jette-Expo Finance SPRL au nom de « Augmentation de capital/apport supplémentaire en numéraire de la société AGRICELLS ». Par conséquent, les Administrateurs requièrent le Notaire soussigné d'acter que l'apport en numéraire a été entièrement libéré.
- (ii) que suite à la réalisation effective de l'augmentation de capital résultant de l'engagement de souscription de Madame **Samia BEN TAHER**, préqualifiée, le capital de la Société est effectivement porté à deux millions quatre cent six mille deux cent quarante-deux euros et seize centimes (2.406.242,16 €) euros et représenté par quatre millions huit cent quarante-et-un mille deux cents (4.841.200) actions sans désignation de la valeur nominale, représentant chacune 1/4.841.200^{ème} du capital.
- (iii) que les conditions légales relatives à la souscription et à la libération du capital ont été dument respectées.
- (iv) que les administrateurs effectueront les démarches administratives subséquentes à la présente constatation, notamment pour la mise à jour du registre des actionnaires.

2. Mandat

Les Administrateurs confèrent tout pouvoir au Notaire soussigné pour l'établissement d'une version coordonnée des statuts ainsi que aux fins de signer et compléter tout document et accomplir toutes les démarches nécessaires auprès des administrations et des tiers, en vue de procéder à l'ensemble des formalités requises pour la mise en œuvre des résolutions adoptées ci-dessus et leur publication aux Annexes du Moniteur Belge, ainsi que pour procéder aux modifications auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et des autres autorités publiques.

(...)

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Nathalie Compère, notaire à Rochefort

Déposé en même temps : - une expédition conforme de l'acte, procurations, statuts coordonnés, attestation bancaire.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 17/07/2024 - Annexes du Moniteur belge